



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Compte rendu du CA du 16 janvier 2024

Présents par Zoom : Jean-Louis Baldacci, Isabelle Beguier, Pascale Blayau, Dominique Bourdin, Emmanuelle Chervet, Aline Cohen de Lara, Charlotte Costantino, Dominique Cupa, Amélie de Cazanove, Catherine Ducarre, Kalyane Fejtö, Noëlle Franck, Alain Gibeault, Olivier Halimi, Elise Jonchères-Weinmann, Marie Kaci, Marie-Laure Léandri, Isabelle Martin-Kamieniak, Françoise Moggio, Pascale Navarri, Martine Pichon-Damesin, Sylvie Pons-Nicolas, Benoît Servant, Hélène Suarez-Labat.

Invités présents par Zoom : Josiane Chambrier-Slama, Michel Picco, Ellen Sparer, Elisabeth Birot, Jacqueline Siksou, Marie-Hélène Huet, Anne Ber-Schiavetta.

Absents Excusés : Pascale Navarri Clarisse Baruch

Début de la séance à 21H.

Le quorum est atteint.

1) Approbation du PV du CA du 5 décembre 2023

Emmanuelle Chervet transmet au CA les réserves de Clarisse Baruch qui ne peut être présente : Un compte rendu trop nominal et qui aurait privilégié les critiques au sujet du projet e-learning, des points qui méritent discussion comme la commercialisation. Elle demande qu'un vote soit effectué. Marie Laure Leandri demande que le qualificatif de formation soit modifié au profit de transmission.

La présidente a reçu également d'autres retours et la discussion n'est pas terminée. Elle propose d'y revenir dans un prochain CA après l'Assemblée Générale avec un vote, dont les termes restent à définir.

D'autre part, Isabelle Martin Kamieniak demande que l'on rajoute le nom d'Anaïs Restivo-Martin comme membre du Comité de Rédaction.

Un échange a lieu au sujet de la rédaction des procès-verbaux, et le choix ou non d'y faire figurer les noms des membres qui interviennent. Un consensus se dégage pour qu'il ne soit pas nominatif car il ouvre toujours à des contestations et impose des choix sujets à caution. L'intégralité de la restitution étant impossible, il s'agit de faire une synthèse des idées générales. On peut nommer s'il s'agit d'une prise de parole déterminante.

La présidente ayant demandé si le CA souhaitait que le PV soit modifié dans ce sens, il a été convenu que ce principe serait appliqué à partir des CA suivants.

2) Demandes d'Honorariats 2023

Marilia AISENSTEIN / Robert ASSEO / Marie-Claude BAL / Danièle BASTIDE PLAGNARD / Aïcha BOUMAZA / Michèle BOUTEILLE / Gilbert DIATKINE / Murielle GAGNEBIN / Maya GARBOUA / Alberto EIGUER / Monica HOROVITZ / Claire IBBA / Natacha KUKUCKA / Félicie NAYROU / Philippe ROBERT / Maud SAUVAGEOT / Annick SITBON / Victor SOUFFIR.

On remercie ces collègues et on souhaite les voir poursuivre leur activité scientifique dans la société.

Il y a des réactions par rapport à l'importance du nombre de demandes et on remarque qu'elle concerne 4 membres formateurs, ce qui est préoccupant.

3) Préparation de l'Assemblée Générale du 17 mars 2024

Il est demandé que les rapports ne soient pas lus mais présentés brièvement pour permettre une discussion. Tous les rapports sont consultables par tous les membres sur le site privé.

- **Rapport Commission des Candidatures : E. Birot**

Elisabeth Birot signale la proposition d'un changement de procédure, l'instauration d'un vote lors de la plénière, transmis au collège électoral. C'est une demande qui émane des adhérents. Cette formule est mise à l'essai.

Josiane Chambrier-Slama, souhaite que l'on revienne au principe d'une cure engagée en libéral et non en institution où les questions du paiement et d'indication ne se posent pas, et qui n'aie pas déjà fait l'objet de présentations. Elle relance l'idée d'une présentation par le candidat lui-même. Elle insiste sur le moment fondateur du mémoire, un pivot dans le processus d'évolution, un travail qui mérite « d'être mis en relief ».

E. Birot répond que la commission donne du poids au travail par l'entretien avec le candidat, qu'il est salutaire qu'il en ait déjà parlé, l'important étant de repérer l'élaboration qui en est faite.

Sylvie Pons Nicolas, en tant que secrétaire scientifique rappelle qu'un mémoire est maintenant présenté et objet d'échanges dans le cadre des samedis cliniques.

L'idée d'un suivi du candidat en vue de l'accompagner éventuellement vers la fonction de formateur est avancée.

La présidente note qu'il s'agit de questions importantes sur le parcours au sein de la SPP, qui seront à reprendre.

- **Rapport Archives et Histoire : A. Ber-Schiavetta**

Concernant le transfert des archives vers la BNF, E. Chervet voudrait mieux comprendre certains points :

- Quelle sera la procédure pour consulter les documents.
- Quels axes ont été retenus dans le choix de numériser certains documents.

A. Ber-Schiavetta a fourni la liste de membres de la SPP à la BNF, pour une procédure simplifiée de consultation. D'autres autorisations sont données facilement à des chercheurs.

Il est impossible de tout numériser, la première étape est de repérer et étiqueter le contenu des boîtes. Le travail d'archivage est un travail qui requiert une compétence dont on espère qu'il sera pris en charge par les professionnels de la BNF.

E. Sparer souligne l'importance et l'intérêt de ce travail et propose de le faire connaître aux réunions des Aef. Elle mentionne le travail de Géraldine Troian sur l'histoire du CCTP.

- **Rapport de la Commission des Représentants Régionaux : M. Picco**

Il est souligné qu'un mouvement nouveau de mise en réseau interrégional se développe.

Il existe en particulier un séminaire, animé par Pascale Navarri et Isabelle Martin Kamieniak, entre Normandie et Méditerranée. Est-ce pour cela que l'ambiance de la Commission est devenue plus apaisée ?

- **Rapport de la Commission Scientifique : C. Ducarre et G. Troian**

C. Ducarre précise que les 2 prochaines réunions auront lieu le 25 mars et le 27 mai.

Discussion :

Le sentiment que l'on a du mal à se représenter cette commission est partagé par plusieurs, elle est même qualifiée d'énigme, et cette question structurelle se repose à chaque mandat. La dénomination est une source régulière de confusion.

Un rappel historique est fait par J.L. Baldacci. Cette commission, avant la création du CST, était très en lien avec le secrétariat scientifique, permettait un retour sur les activités existantes et faisait des propositions.

C. Ducarre rappelle le travail qui a été fait lors du précédent mandat par Noëlle Franck et Fabienne Fillon dans les Brunchstorming qui a ouvert un débat.

Elle souhaite en faire un lieu de rencontre et de curiosité vers l'ouverture de sujets à explorer.

- **Rapport du site internet : Amélie de Cazanove**

L'importance du travail d'Amélie est saluée. Un débat s'engage autour de l'audience de plus de 1000 personnes dans les conférences ouvertes en visio, au point de devoir faire du « surbooking », dans la mesure où 60 % des inscrits ne se connectent pas.

Amélie de Cazanove pense que ce sont les conséquences du covid qui ont accéléré cette bascule vers le numérique.

On rappelle les périodes où l'audience de nos conférences a été très réduite.

Un intérêt est manifesté pour avoir une idée du profil des auditeurs, leur catégorie socioprofessionnelle. La réponse est qu'il s'agit en majorité d'étudiants en psychologie, un petit nombre de médecins, des soignants et d'autres professions comme des architectes. Le public est fluctuant selon les thèmes.

A. de Cazanove aimerait avoir la possibilité de faire de la data analyse pour affiner les données, mais cela demanderait un temps de travail qualifié.

Le public des conférences de Sainte Anne est plus large. Le souhait de chercher à préciser ses caractéristiques est exprimé au sein du CA.

Un débat est lancé sur le prosélytisme de la recherche du chiffre qui l'interroge. La quantité ne serait pas synonyme de succès pour la transmission de la psychanalyse. Il y a 1000 personnes aux conférences alors que la psychanalyse est exclue de l'hôpital, de l'université. Le mode visuel ne prend-il pas le pas sur la lecture et les effets sur la transmission ?

En contrepoint d'autres membres se réjouissent d'une audience importante témoignant de l'intérêt pour la psychanalyse, d'une possibilité de la diffuser plus largement. Il est précieux d'offrir un espace pour une réflexion clinique à des soignants qui n'en trouvent plus ailleurs.

A.de Cazanove rappelle que dans l'environnement actuel et concurrentiel, la SPP propose une qualité de contenus qui la démarque.

Benoit Servan, Kalyane Fejto témoignent de la qualité des échanges et des questionnements au sein du séminaire Jean Cournut.

- **Rapport de la commission socio-professionnelle : M-H Huet et B. Bonnet-Vidon**

Discussion :

Isabelle Beguier parle de la transmission, d'une expérience sensible et forte, et d'être heureuse de passer le relais à ses deux collègues.

M.Hélène Huet témoigne de l'enthousiasme des interlocuteurs, intervenants au sein des sous commissions, du savoir-faire des psychanalystes qui fait que l'on se tourne vers eux justement dans les situations de crise, vers leur capacité de penser.

- **Rapport de la BSF : Jocelyne Siksou**

Discussion : Le point remarquable de l'année a été la passation de Cécile Marcoux à Nahil Wehbe qui s'est fait dans une grande continuité, avec le désir d'ouverture et le dynamisme de Nahil Wehbe.

Le point fondamental pour la recherche en psychiatrie est le rapprochement avec la bibliothèque Sainte Anne et la BNF.

2 personnes du comité de la bibliothèque sont dans le milieu universitaire et tentent de trouver le moyen de faire venir des chercheurs.

E. Chervet ajoute comme exemple de transmission, le soutien à SPP édition avec la sortie du livre sur Françoise Coblence. C'est Nahil qui a commencé à s'occuper de sa promotion et de sa diffusion.

I. Martin Kamieniak propose d'en faire une annonce à tous les membres.

4) Pas de questions diverses mais des réactions sur la qualité des rapports, le dynamisme des discussions. Il se passe beaucoup de choses. Le public vient vers nous et nous oblige à travailler.

Fin de la séance à 00H00